

LES 10 règles d'Or du skieur.

1. **Respect d'autrui.** Tout skieur doit se comporter de telle manière qu'il ne puisse mettre autrui en danger ou lui porter préjudice.

2. **Maîtrise de la vitesse et du comportement.** Tout skieur doit descendre à vue. Il doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain, de la neige, du temps et à la densité de la circulation sur les pistes.

3. **Maîtrise de la direction.** Le skieur amont, dont la position dominante permet le choix d'une trajectoire, doit prévoir une direction qui assure la sécurité du skieur et/ou snowboarder aval.

4. **Dépassement.** Le dépassement peut s'effectuer, par l'amont ou par l'aval, par la droite ou par la gauche, mais toujours de manière assez large pour prévenir les évolutions du skieur et/ou snowboarder dépassé.

5. **Pénétrer et s'engager sur la piste ainsi que virer vers l'amont.** Tout skieur qui pénètre sur une piste de descente, s'engage après un stationnement ou exécute un virage vers l'amont doit s'assurer par un examen de l'amont et de l'aval, qu'il peut le faire sans danger pour lui et pour autrui.

6. **Stationnement.** Tout skieur doit éviter de stationner sans nécessité sur les pistes, dans les passages étroits ou sans visibilité. En cas de chute le skieur doit dégager la piste le plus vite possible.

7. **Montée et descente à pied.** Le skieur qui monte ne doit utiliser que le bord de la piste. Il en est de même du skieur qui descend à pied.

8. **Respect du balisage et de la signalisation.** Tout skieur doit respecter le balisage et la signalisation.

9. **Assistance.** En cas d'accident tout skieur doit prêter secours.

10. **Identification.** Tout skieur témoin ou partie responsable ou non d'un accident est tenu de faire connaître son identité.

Et bien sûr : Empruntez les couleurs de pistes correspondant à votre niveau technique et n'oubliez pas de porter un casque.

Signature de l'élève :

Signature du représentant légal :